

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 485 rendant exécutoires les délibérations n°s 483 à 486 du 5 octobre 1963 de la Commission permanente de l'Assemblée Territoriale, accordant concessions provisoires de terrain sur le Territoire.

n° 485

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
5 octobre 1963

Numéro JO
n° 10 du 31/10/1963

Date du numéro
31 octobre 1963

TEXTE INTÉGRAL

rendue exécutoire par arrêté n° 1256 du 9 octobre 1968 la Commission permanente de l'Assemblée Territoriale a accordé à M. Bernard Astraud la concession provisoire d'un terrain d'une superficie de 1.845 m² sise au lieudit à la Brise de Mer à Diibouti, au prix de 1 franc le mètre carré.